



STRATÉGIE CLIMAT DU GRET

GRET

SOMMAIRE

NOTRE VISION	3
NOS PRINCIPES	4
UNE APPROCHE INSPIRÉE DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT	5
NOTRE STRATÉGIE EN QUATRE LEVIERS	6
→ LEVIER 1 - Réduire nos émissions	7
→ LEVIER 2 - Accompagner la transition écologique, à travers nos projets et partenariats	8
→ LEVIER COMPLÉMENTAIRE - Compenser nos émissions	10
→ LEVIER TRANSVERSAL - Faciliter, suivre, évaluer, mobiliser des financements, communiquer et capitaliser	11
L'ABOUTISSEMENT D'UNE DÉMARCHE CO-CONSTRUITE	12



« Les récents rapports du GIEC ont rappelé l'urgence à agir. Car chaque tonne compte. Car chaque demi-degré aura des impacts significatifs. Face à l'urgence climatique mondiale, le Gret est convaincu qu'il a un rôle fort à jouer. En tant qu'ONG, nous devons adapter nos pratiques pour réduire au maximum nos émissions de gaz à effet de serre, à travers la gestion de nos sites mais aussi nos modes d'intervention. Nous devons également intégrer systématiquement les enjeux de transition écologique dans nos projets, pour renforcer la résilience et les trajectoires bas-carbone des territoires et communautés avec lesquelles nous travaillons.

Participer activement à une transition climatique juste est plus que jamais un enjeu collectif pour le Gret, que l'on peut résumer ainsi : penser global, agir local ! »

Luc ARNAUD, directeur du Gret

NOTRE VISION

Conscient de l'urgence climatique, le Gret souhaite renforcer d'ici à 2030 sa participation à l'effort collectif pour la mise en œuvre de l'[Accord de Paris](#) sur le climat (2015).

« En 2030, le Gret aura renouvelé ses modes d'intervention pour **gagner en sobriété** et participer à son échelle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En moyenne, en 2030, un-e Gretien-ne émettra deux fois moins d'émissions qu'un-e Gretien-ne en 2020. Cet effort s'inscrit en cohérence avec le principe des responsabilités communes (partagée par tou-te-s) mais différenciées (en fonction des contextes) entre chaque Gretien-ne.

Les projets du Gret participeront activement à une transition climatique juste, en promouvant de nouveaux modèles de développement. Les enjeux climatiques seront ainsi pris en compte dans l'ensemble de nos thématiques d'intervention, en cohérence avec les priorités exprimées localement et les autres objectifs de développement durable, à la fois en termes d'adaptation et d'atténuation des émissions.

Le Gret participera à des **coalitions d'acteurs** pour, collectivement, apprendre de nos démarches respectives et développer des réponses innovantes, co-construites et plus efficaces. »



Trajet en covoiturage des équipes à Haïti



Vue du bloc agroécologique de Karoke, Madagascar



Animation d'une séquence collective au Togo

NOS PRINCIPES

Composé d'un siège et de multiples représentations, à l'historique et aux caractéristiques différentes, le Gret constitue un collectif pluriel, à l'instar des membres de la CCNUCC¹. Notre stratégie climat s'est donc inspirée des principes fondateurs de la CCNUCC, notamment au niveau du principe des responsabilités communes mais différenciées et du principe du droit au développement. Elle s'inspire également de l'Accord de Paris (cf. l'encadré ci-dessous) sur le climat, qui propose un objectif collectif, des contributions spécifiques, un enjeu de facilitation et un Agenda de l'Action.

→ **Traiter l'adaptation et l'atténuation.** Notre stratégie climat prend en compte [à la fois les enjeux d'adaptation et d'atténuation des émissions](#). À l'échelle de nos pratiques, l'objectif sera de réduire nos émissions (atténuation). À l'échelle de nos projets, l'objectif est d'accompagner la résilience aux changements climatiques (adaptation) et les trajectoires de développement bas-carbone (atténuation) des territoires appuyés au travers de nos interventions.

→ **Agir efficacement et collectivement.** Notre stratégie doit pouvoir se décliner rapidement en actions concrètes, au siège, dans les représentations et au cours du cycle de gestion des projets. Elle doit permettre d'avancer collectivement, autour d'objectifs communs, permettant de créer une dynamique collaborative.

→ **Prendre en compte les contextes d'intervention différenciés du Gret.** Les représentations et les terrains d'intervention du Gret ont des réalités qui changent fortement d'un territoire à un autre. Notre stratégie climat vise donc à prendre en compte adéquatement cette diversité de contextes. Les plans d'action climat, pour réduire nos émissions, seront donc élaborés à l'échelle de chaque site (siège et représentations). L'intégration renforcée du climat dans nos projets sera étudiée au cas par cas, par les équipes projets, afin de prendre en compte les trajectoires définies par les territoires concernés.

→ **Assurer la qualité de notre mission de contribution aux ODD.** L'assurance qualité climatique de nos interventions en faveur des [Objectifs de développement durable](#) (ODD)

passer par deux leviers : (i) (adaptation) interroger systématiquement nos interventions pour identifier les impacts potentiels du changement climatique sur nos actions et les risques de maladaptation²; (ii) et (atténuation) mettre en place des démarches innovantes, adaptées, portées par les personnes directement en charge de la conduite des projets pour concilier qualité des interventions et limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES).

→ **Contribuer à des dynamiques collectives.** La transition du Gret s'inscrit dans des dynamiques collectives, engagées par d'autres acteurs de la solidarité internationale. Le Gret souhaite prendre part à ces initiatives en participant à des temps d'échange. Le Gret s'appuiera notamment sur la [Commission climat et développement](#) de Coordination Sud – dont il est le chef de file – ou le [Réseau Environnement Humanitaire](#), comme espace de mutualisation des démarches.

→ **Suivre, évaluer et revoir régulièrement notre stratégie.** La mise en place des actions climat du Gret doit pouvoir être évaluée au sein d'un cadre de suivi harmonisé et transparent. Ce suivi et les capitalisations qui en découleront permettront de revoir régulièrement la stratégie climat du Gret. Elle a donc vocation à évoluer progressivement.

→ **Faciliter et inciter.** L'accompagnement de la stratégie climat reposera sur un principe de facilitation, pour inciter les différents acteurs à s'engager et mettre en œuvre cette transition, en faisant tout ce qui leur est possible. Si un bilan au global, à l'échelle du Gret, sera mené, chaque site sera libre de revoir son effort en fonction de ces capacités et des dynamiques mises en place, à l'instar de l'Accord de Paris sur le climat.

1. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques – [Explications](#).

2. Mesures susceptibles d'aggraver le risque de conséquences néfastes associées au climat (y compris par une hausse des émissions de gaz à effet de serre), d'accroître la vulnérabilité face aux changements climatiques ou de dégrader les conditions de vie actuelles ou futures. Ce résultat est rarement intentionnel (GIEC, 2014).

UNE APPROCHE INSPIRÉE DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT



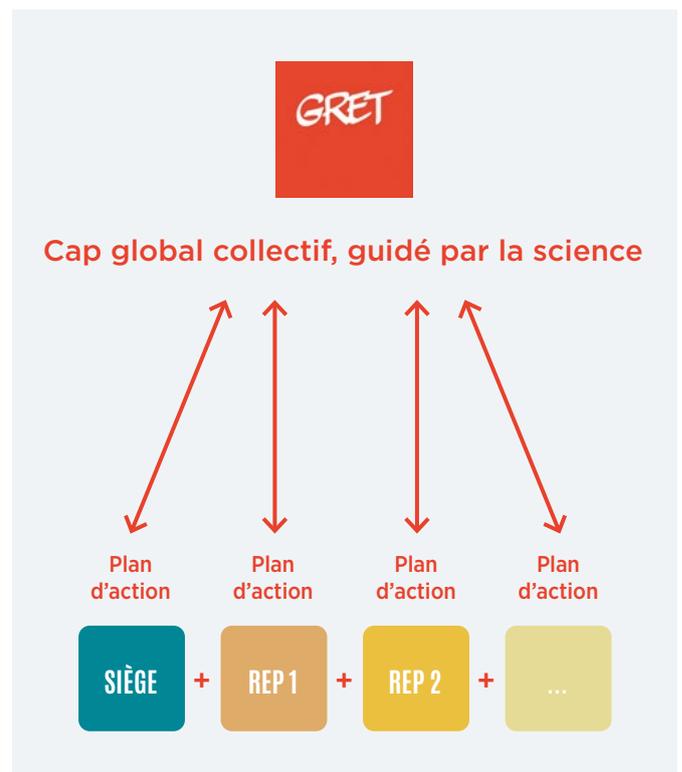
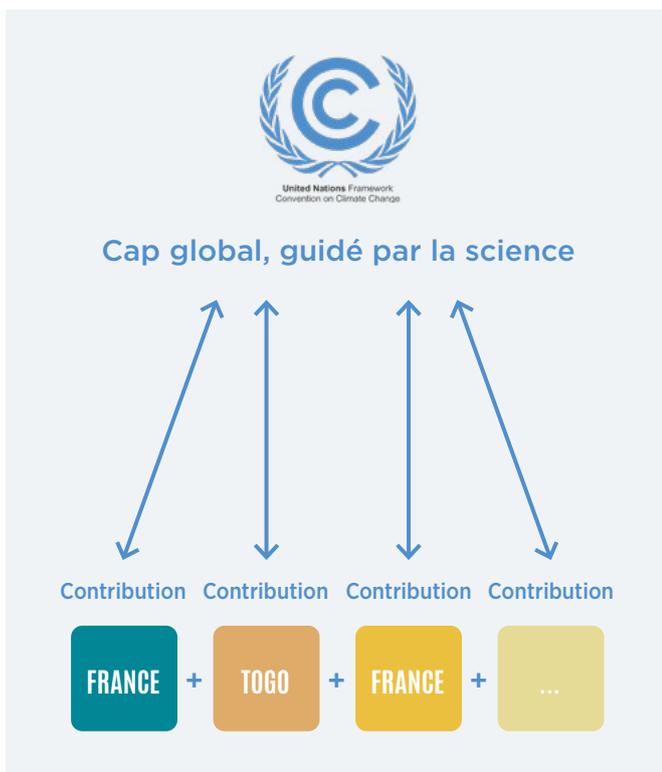
Le Protocole de Kyoto imposait des objectifs contraignants et ambitieux uniquement aux pays développés signataires, ce qui a limité son caractère universel : il a fallu de nombreuses années pour atteindre le nombre de signataires requis et certains pays fortement émetteurs ne l'ont jamais signé. L'Accord de Paris sur le climat a, quant à lui, mis en place une approche universelle en adoptant un objectif global de long terme, commun à tous les États : « limiter le réchauffement climatique à 2°C, voire 1,5°C », défini sur la base des recommandations du Groupe international d'experts sur le climat (GIEC).

Ensuite, chaque État a défini, librement, une contribution déterminée au niveau national, précisant les enjeux d'adaptation et d'atténuation du pays et les objectifs que le pays se fixait sur cinq ans. Cette approche permet une dynamique collective mais différenciée : chaque partie fait tout son possible pour contribuer à l'objectif collectif global. Elle est toutefois peu contraignante. À ce jour, la somme des objectifs pris par chaque État induirait un réchauffement d'environ 3°C. Les États sont donc incités à revoir régulièrement leurs contributions.

La stratégie climat du Gret s'est inspirée, au niveau de la réduction de nos émissions, de cette démarche car elle permet :

- **une approche collective** : un cap global commun guide notre transition à long terme ;
- **une approche guidée par une ambition cohérente** : le cap global reprend les recommandations du GIEC et les objectifs pris par nos pairs. Le cap global collectif est donc un objectif nécessaire et atteignable. Il nécessitera des actions concrètes, notamment au niveau des transports ;
- **une approche différenciée** : les représentations et le siège pourront chacun définir leur propre objectif à court terme, en fonction de leurs capacités. Les actions concrètes ne seront donc pas imposées mais proposées et co-construites par chaque site (représentations et siège) ;
- **une approche itérative et facilitante** : les plans d'action ont vocation à évoluer dans le temps, sur la base de revues pilotées par chaque site. La mise en cohérence entre la somme des actions de chaque site et le cap global collectif ne passera pas par une mise en concurrence entre site : chaque site sera libre de revoir ses actions.

La stratégie carbone du Gret met toutefois en place des garde-fous additionnels, en proposant un engagement minimal à respecter.



NOTRE STRATÉGIE EN QUATRE LEVIERS

Notre stratégie repose sur deux leviers prioritaires (Levier 1 – Réduire nos émissions, Levier 2 – Accompagner la transition écologique, à travers nos projets et partenariats), un levier complémentaire optionnel (Levier 3 – Compenser nos émissions) et un levier transver-

sal (Levier transversal – Faciliter, suivre, évaluer, mobiliser des financements, communiquer et capitaliser). La stratégie climat du Gret reposera sur une gouvernance dédiée, permettant de suivre et de capitaliser cette démarche, dans un objectif de facilitation.

LEVIER 1
Réduire nos émissions

LEVIER 2
Accompagner la transition écologique, à travers nos projets et partenariats

LEVIER COMPLÉMENTAIRE OPTIONNEL
Compenser nos émissions

LEVIER TRANSVERSAL
Faciliter, suivre, évaluer, mobiliser des financements, communiquer et capitaliser



« Invitée à l'Assemblée générale extraordinaire du Gret sur le climat, le 7 avril 2022, je peux témoigner de la dynamique du Gret pour intégrer le climat, à la fois au niveau de leur siège mais aussi dans chacune de leurs représentations. C'est une démarche inspirante qui décline les principales avancées de l'Accord de Paris sur le climat. Cela constitue une première étape nécessaire, qu'il faudra décliner et suivre ensuite, à chaque échelle : individuelle, projets, site et Gret dans son ensemble. »

Rolande AZIAKA, journaliste, co-facilitatrice du groupe des ONG du PNUÉ



Panneaux solaires de la représentation en Mauritanie



Études sur le risque inondation au Sénégal © UrbaSen



Vue du centre de compostage de Lomé

LEVIER 1

Réduire nos émissions

CONTEXTE ET OBJECTIFS



« [Dans ce nouveau rapport du GIEC], nous montrons le **potentiel d'actions à toutes les échelles (institutions internationales, nationales ou des territoires, choix individuels) et pour tous les acteurs de la société. Pour moi, ce rapport souligne à quel point nos choix comptent, en montrant clairement que nous sommes à la croisée de trois grands risques.** »

Valérie MASSON DELMOTTE

Comme le rappelle Valérie Masson Delmotte³, nous avons aussi un rôle à jouer pour contribuer à l'effort mondial de réduction des émissions, en mettant en place des actions concrètes et cohérentes avec nos contextes d'intervention. Les activités du Gret induisent en effet des émissions liées à nos déplacements, nos achats, nos consommations énergétiques, notre production de déchets. Pour rappel, le premier bilan carbone du Gret, réalisé en 2014, mettait notamment en avant l'importance des trajets en avion qui représentaient environ 80 % des émissions estimées lors de cette première mesure.

Afin de mener des actions concrètes, la réduction de nos émissions repose en premier lieu par des actions planifiées, élaborées à l'échelle de chacun de nos sites. Cela permet une appropriation de la démarche de transition par chaque Gretien·ne et d'adapter les actions aux différents contextes d'intervention du Gret.

Toutefois, il est aussi important d'initier une démarche collective, commune à l'ensemble des Gretien·nes. C'est pourquoi, nous fixons également, à l'instar de l'Accord de Paris, un cap global collectif, qui servira de guide dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action : chaque site visera à faire tout ce qui lui est possible pour atteindre l'objectif collectif.

Afin de prendre en compte la finalité des activités du Gret, qui a vocation à accompagner l'atteinte des objectifs de développement durable, nous avons décidé de mettre en place un cap global collectif **relatif** par Gretien·ne (et non absolu).

Le cap relatif permet de prendre en compte la finalité des activités du Gret, qui s'inscrivent dans la mise en œuvre des ODD. Par exemple : 10 Gretien·nes émettent 100 tonnes de CO₂ en 2022, soit 10 tonnes/Gretien·ne.

- ➔ Si l'on a un objectif absolu, la réduction devra être de 50 tonnes de CO₂, quel que soit le nombre de Gretien·nes en 2030. Si l'effectif double (20 personnes), elles devront émettre en moyenne par personne 2,5 t/an et donc réduire en moyenne individuellement de 75 % leur émission.
- ➔ Si l'objectif de réduction est relatif par rapport au nombre de Gretien·nes, il faudra atteindre un niveau d'émission de 5 tonnes de CO₂ par Gretien·ne, quel que soit le nombre de Gretien·nes. Si l'effectif double, les émissions totales pourront donc atteindre 100 tonnes de CO₂, comme lors de l'année de référence.

Nous nous engageons donc à renforcer la sobriété de nos activités tout en nous laissant la possibilité de les développer.

Le Gret s'engage donc, collectivement, à « réduire en moyenne d'ici à 2030 les émissions de gaz à effet de serre, par Gretien·ne, de 50 % par rapport à 2019. Chaque site planifiera ses propres actions de réduction et définira son propre objectif de réduction, tout en respectant le seuil minimal d'une réduction moyenne des émissions de gaz à effet de serre de 25 % par Gretien·ne d'ici à 2030. »

L'objectif chiffré d'une réduction de 50 % d'ici à 2030 est en cohérence avec les recommandations du GIEC et d'autres engagements pris par des ONG comme le [Réseau Environnement Humanitaire](#).

La mise en place d'un objectif minimal permet de faciliter la mise en cohérence entre la somme des actions de chaque site et le cap global collectif fixé par le Gret.

MISE EN ŒUVRE

Chaque site du Gret (représentations et siège) définira donc, d'ici l'AG d'août 2022, un premier plan d'action harmonisé sur une durée de quatre ans, qui répondra au principe des responsabilités communes mais différenciées à savoir : faire tout son possible pour atteindre le cadre collectif global et renforcer ses efforts dans les années à venir.

Ces plans d'action seront co-construits par les membres des sites eux-mêmes, avec un accompagnement du groupe de travail Transition écologique. Les référent·es transition écologique

3. Chercheuse en climatologie, co-présidente du groupe n° 1 du GIEC depuis 2015. [Page du CNRS](#).

et les représentant-es, appuyés par le groupe de travail Transition écologique si besoin, joueront un rôle pivot dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de ces plans.

Ces plans d'action devront comprendre une diversité de leviers d'action :

- Sensibilisation/formation
- Projets collectifs
- Chartes/règlementation/bonnes pratiques
- Changements structurels

Comme ces leviers nécessitent des moyens et des temps de mise en place différents, la durée initiale du plan d'action vise une période de quatre ans, afin de laisser du temps à des actions plus structurantes.

Les plans d'action devront couvrir l'ensemble des secteurs d'émissions suivants :

- Consommations énergétiques
- Numérique
- Achats
- Alimentation
- Déplacements domicile-travail
- Déplacement dans le cadre du travail
- Déchets

Ils devront prendre en compte les leviers principaux de réduction de nos émissions, en premier lieu nos trajets en avion, les achats et le numérique.

LEVIER 2

Accompagner la transition écologique, à travers nos projets et partenariats

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La lutte contre le changement climatique questionne nos interventions : comment prendre en compte l'évolution du climat dans nos projets, pour renforcer leur durabilité et éviter les maladaptations ? Comment contribuer aux trajectoires bas-carbone définies par les territoires, à travers nos projets ? Comment accompagner ces territoires pour co-construire des stratégies climat territoriales cohérentes et efficaces ?

Afin de répondre à ces interrogations, le Gret a déjà mis en place différentes actions :

- recrutement en 2021 d'un responsable de projet dédié aux enjeux climatiques ;
- mise en place en 2021 d'une formation « introduction aux enjeux climatiques », ouverte à l'ensemble des membres du Gret ;
- participation à des études spécifiques dans le cadre de la Facilité Adapt'Action portée par l'Agence française de développement, ou accompagnement de projets de planification climat locale, dans le cadre de la Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne... ;
- lancement d'un appel à projets interne, en 2022, par le fonds du Gret, dédié à l'intégration des enjeux de transition écologique dans les projets.

Par ailleurs, les thématiques d'intervention du Gret sont fortement en lien avec les leviers d'actions contre le changement climatique : agroécologie, gestion des déchets, développement urbain, transition énergétique, etc.

« Le Gret s'engage ainsi à renforcer sa contribution à la lutte contre le changement climatique en développant une expertise spécifique sur la transition écologique et en systématisant la prise en compte des enjeux de transition écologique (climat et biodiversité) dans l'ensemble de ses projets. »

MISE EN ŒUVRE

Le renforcement de l'intégration de ces enjeux dans les projets du Gret passera par une approche de dialogue et de co-construction avec les Équipes thématiques internationales du



Afin de prioriser les secteurs d'émissions, trois analyses de l'impact carbone du Gret en France, au Congo et au Sénégal sont en cours. Ces mesures de l'impact carbone seront généralisées à l'ensemble des sites du Gret d'ici à août 2023.

Sur cette base, l'ensemble des sites du Gret définiront un objectif local compatible avec le cap global collectif, prenant en compte les spécificités de chaque site, tout en respectant le seuil minimal d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 25 % par Gretien-ne d'ici à 2030.

Ces mesures de l'impact carbone permettront, à l'échelle de chaque site, de prioriser les leviers d'actions et de suivre dans le temps l'impact des actions engagées. Cela servira de base aux échanges lors des « COP locales » annuelles et lors de la révision des plans d'action.

À l'échelle du Gret, un bilan régulier sera mené pour évaluer la trajectoire du Gret par rapport au cap collectif fixé à horizon 2030, dans le cadre du quatrième levier – suivre, évaluer, faciliter, mobiliser des financements et capitaliser.

Gret (ETIG), dans une logique de renforcement des capacités au niveau :

- des compétences des équipes (formation, test de composantes pilotes, etc.);
- de la documentation disponible (fiches thématiques, etc.);
- des cadres de gestion de projets (liste d'exclusion, marqueur, etc.).

Dans la continuité des mesures déjà établies, le Gret va donc :

- mettre en place un **marqueur transition écologique**, qui sera étendu à l'ensemble des projets du Gret. Basé sur l'analyse des sources d'impact potentielles des projets dans le domaine du climat (adaptation et atténuation) et de la biodiversité, il est en cours de test. Il s'agit dans cette première version de sensibiliser lors des montages et d'avoir un premier état des lieux;
- étendre l'offre de **formation interne** pour élaborer des cursus spécifiques sur des outils ou pratiques facilitant l'intégration du climat dans les projets ou approches thématiques;

→ **accompagner l'innovation et renforcer l'impact** en proposant des accompagnements techniques dédiés via le groupe de travail Transition écologique (guides de bonnes pratiques, fiches thématiques, échanges, etc.) ou des soutiens financiers, via le fonds du Gret par exemple;

→ **approfondir l'analyse des enjeux croisés « thématiques du Gret X transition écologique »**, avec les Équipes thématiques internationales du Gret (ETIG). Cela pourra prendre la forme, en fonction des orientations souhaitées par les ETIG, de formation, d'objectifs d'inclusion des enjeux de transition écologique dans leurs portefeuilles de projets, d'élaboration de bonnes pratiques, de formation de référents thématiques ou d'élaboration de listes d'exclusion...;

→ **renforcer les capacités des communautés et territoires qu'il accompagne** à co-construire leurs propres engagements de transition écologique et à les mettre en œuvre, à travers des projets et des partenariats qui intègrent plus fortement ces enjeux, à travers des composantes dédiées.



L'approche « transition écologique » du Gret intègre et combine les enjeux climat et biodiversité. En effet, il est urgent d'agir face à l'érosion de la biodiversité, au même titre que le changement climatique.

- Le changement climatique est la troisième cause d'érosion de la biodiversité, après les changements d'usage des terres et de la mer et la surexploitation des ressources biologiques. La dégradation des écosystèmes accentue en retour le changement climatique et ses impacts.
- Par ailleurs, les actions visant à protéger, gérer durablement et restaurer les écosystèmes peuvent produire des impacts positifs pour la biodiversité tout en contribuant aux enjeux climatiques d'atténuation et d'adaptation.

La stratégie du Gret intégrera également la prise en compte des enjeux sociaux. Un travail en commun avec le chantier transversal du Gret dédié au genre pourra être imaginé.

- En effet, l'érosion de la biodiversité et les changements climatiques ont des effets sur les populations les plus vulnérables. Le GIEC souligne que les inégalités sociales augmentent les conséquences du changement climatique sur les populations les moins favorisées.
- La réduction des inégalités est donc une piste d'action pour réduire l'impact du changement climatique.

LEVIER COMPLÉMENTAIRE

Compenser nos émissions

La compensation carbone est un levier d'action possible qui doit venir impérativement en complément et après un engagement de réduction des émissions de GES selon les recommandations de l'ADEME qui ont été suivies par le groupe de travail Climat. C'est une perspective complémentaire possible.

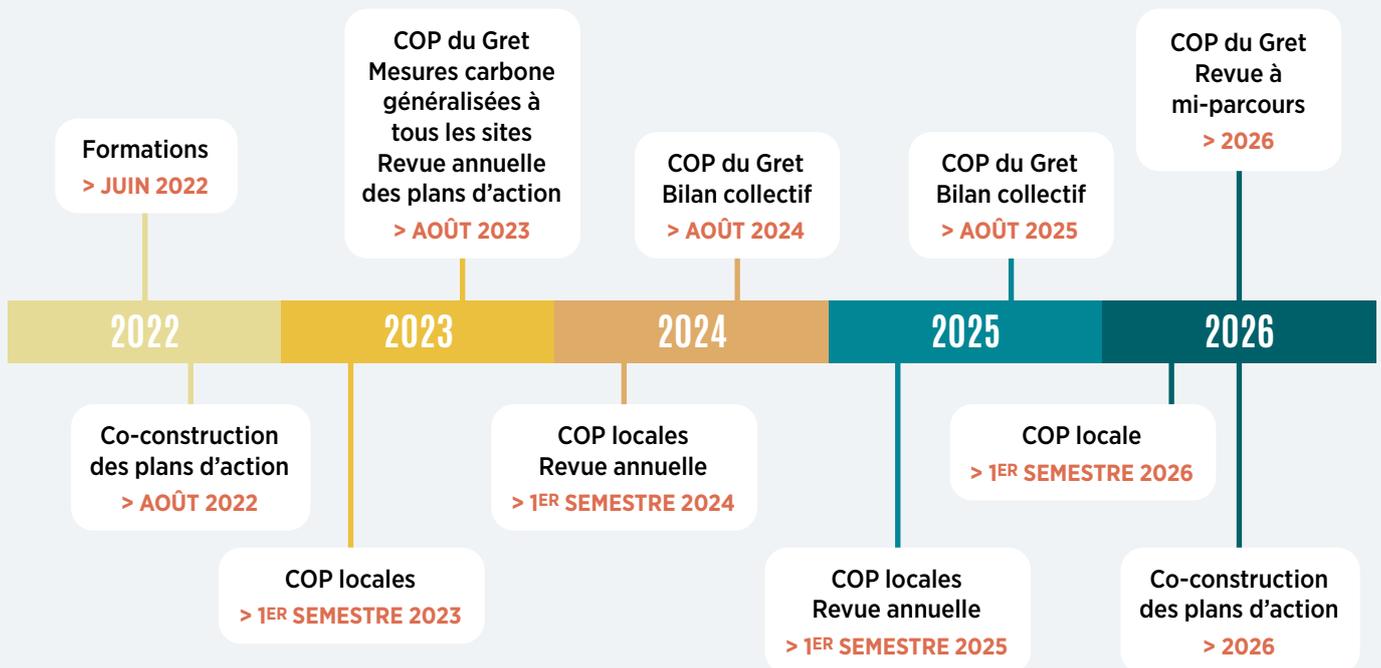
À ce stade, la stratégie climat n'intègre pas d'engagements liés à la compensation mais priorise des axes de travail :

- ➔ Quelle valeur donner au carbone : le prix du marché (5 € environ), la [valeur tutélaire](#)

(250 € environ) du carbone proposée par l'État français, un prix interne librement fixé... ?

- ➔ Quelle quantité de carbone compenser : uniquement les vols, uniquement les dépassements par rapport aux objectifs ?
- ➔ Quel mécanisme mettre en place : acheter des crédits équivalents à la quantité de carbone que l'on souhaite compenser, contribuer à un fonds sans forcément rechercher à compenser sur le principe 1t émise = 1t à acheter... ?
- ➔ Comment intégrer le cout de la compensation au sein de l'organisation ?

L'objectif sera de faire une proposition à l'AG du Gret en 2023.



LEVIER TRANSVERSAL

Faciliter, suivre, évaluer, mobiliser des financements, communiquer et capitaliser

Le Gret a mis en place un groupe de travail Transition écologique mobilisant l'ensemble des départements du Gret et l'ensemble des représentations à travers un réseau de référents. Les membres du groupe de travail seront mobilisés pour animer la stratégie climat du Gret.

L'intégration du climat dans les pratiques du Gret (levier 1) sera suivie à l'échelle des sites (représentations, siège) et l'intégration du climat dans les projets du Gret (levier 2) sera suivie à l'échelle des Équipes thématiques internationales du Gret (ETIG).

Les principes de l'animation de la démarche et du suivi sont les suivants :

- **Faciliter et mettre en place une émulation collective** : l'objectif du suivi ne sera pas de comparer, site à site, les efforts de chacun dans une logique compétitive. La généralisation des mesures carbone permettra de suivre, au global, l'écart entre le cap global et la somme des contributions de chaque site. Cela donnera une dynamique conjointe pour renforcer la mise en œuvre des plans d'action sur chaque site, à l'instar de ce qui se fait au sein de l'Accord de Paris sur le climat. Les mesures carbone seront actualisées tous les deux ans.
- **Accompagner la transition et l'ambition** : un accompagnement individualisé sera mis en place sur chaque site. Les référents transition écologique auront un rôle pivot dans l'animation de la démarche. L'objectif sera d'accompagner chaque site pour qu'il s'approprie pleinement la démarche de mise en œuvre et de suivi de la stratégie climat.
- **Capitaliser et partager** : la stratégie climat du Gret a vocation à évoluer sur la base des apprentissages issus des retours d'expériences. La mise en place d'une stratégie de capitalisation, adossée à des publications permettra i) d'améliorer en interne notre démarche et notre impact et ii) de partager en externe nos enseignements.
- **Faire monter en compétences** : la mise en œuvre de la stratégie climat à l'échelle des sites et des projets du Gret sera un exercice d'apprentissage inédit, permettant de faire monter en compétence progressivement, l'ensemble des membres du Gret. L'animation devra donc accompagner cette montée en compétence à travers un suivi et des outils dédiés.

Au niveau de chaque site, l'organisation du suivi et de la capitalisation sera organisée comme suit :

- **COP (Conférence des parties) locale** : chaque année, une réunion locale sera organisée, à l'échelle de chaque site. L'objectif de ce temps sera de faire un suivi des actions en cours, d'affiner le plan d'action, de mutualiser des initiatives locales et de contribuer à la capitalisation de la démarche.
- **Revue du plan d'action** : en marge de la COP locale, le plan d'action sera actualisé et partagé au sein du groupe de travail et du site.
- **Publications** : les sites seront libres de communiquer sur leur démarche et de partager leurs avancées en externe.

À l'échelle du Gret, l'organisation du suivi et de la capitalisation sera organisée comme suit :

- **COP du Gret** : une fois par an, une « COP du Gret » sera organisée en marge des Tropics afin de dresser un bilan de la mise en œuvre de la stratégie climat du Gret et d'échanger sur des bonnes pratiques.
- **Écarts aux objectifs** :
 - **Pour le levier 1** : les écarts aux objectifs pourront être réduits par plusieurs mécanismes : i) révision périodique des plans d'action par les sites, prenant en compte les résultats globaux du Gret, ii) mise en place d'un engagement minimal par site, iii) étude d'une éventuelle compensation des écarts aux objectifs (option du levier 3 - Compenser).
 - **Pour le levier 2** : le renforcement de l'intégration du climat dans les projets passera avant tout par une proposition d'accompagnement spécifique des ETIG : formation, étude, capitalisation, etc.
- **Démarche de capitalisation conjointe** : la démarche de capitalisation de la stratégie climat du Gret visera à associer d'autres organisations en vue de participer activement aux espaces de mutualisation entre acteurs de la solidarité internationale.

Un fonds dédié de la Direction scientifique, « Ressources structurelles pour la recherche », contribuera au financement de la capitalisation de la démarche pendant deux ans pour un montant de 30 000 €.

Les sites volontaires pourront définir des mécanismes de financement innovants, comme le recours à des outils de budgétisation verte, des mécanismes de financement de la transition écologique, etc. La consolidation des pistes de financement de la transition écologique sera un axe de travail prioritaire du groupe de travail Transition écologique et fera l'objet d'un plaidoyer collectif.



Afin d'affirmer cet engagement à participer activement aux espaces de travail inter-organisations, le Gret a décidé de prendre le rôle de chef de file de la Commission climat et développement de Coordination Sud pour une durée de trois ans. Cette commission permettra de travailler à la fois sur les enjeux de formation, de capitalisation et de plaidoyer, au niveau de la Responsabilité sociétale des organisations et de l'intégration du climat dans les projets de développement.



L'ABOUTISSEMENT D'UNE DÉMARCHE CO-CONSTRUITE

La démarche proposée prend en compte les approches méthodologiques de standards reconnus pour la mise en place de stratégies carbone (notamment la [Net Zero Initiative](#) et la [Sciences Target Based Initiative](#)). Elle prend également en compte les avis de L'ADEME, notamment sur les enjeux liés à [la neutralité carbone et la compensation](#). Cela a permis de définir les quatre leviers de la stratégie climat du Gret.

Toutefois, un travail d'adaptation a été nécessaire pour prendre en compte les spécificités du Gret, en tant qu'ONG, mais aussi en fonction de ses principes de fonctionnement internes et des réalités des terrains d'intervention.

La stratégie climat du Gret résulte donc d'un processus de co-construction en interne, qui s'est décliné en quatre temps :

- **1 un temps d'appropriation et de sensibilisation aux enjeux**, qui a pris la forme de trois « bistros » organisés entre novembre 2020 et février 2021;
- suite à ces « bistros », **2 une période de cadrage** a permis d'identifier l'ensemble des

choix possibles pour la stratégie carbone, à travers un arbre à décisions. Le conseil pays carbone a acté la mise en place d'un groupe de travail *ad hoc* « groupe de travail Climat » pour analyser les choix possibles et proposer une stratégie ;

- le groupe de travail *ad hoc* s'est réuni cinq fois entre juin et décembre 2021 pour analyser les choix possibles et **3 construire une première version de la stratégie** ;
- la première version de la stratégie a ensuite été présentée lors d'un bistro en janvier 2022 et a donné lieu à un sondage pour affiner les orientations prises. Trois temps d'échanges avec les représentations ont été organisés, afin de réaliser une **4 itération de la stratégie proposée**.

Elle a été actée par une **5 assemblée générale extraordinaire**, le 7 avril 2022.

La co-construction se poursuivra, avec l'élaboration des plans d'action par site, puis lors des temps annuels de suivi et de capitalisation.

